

Le mot du Maire

Mesdames et messieurs, chers amis,

L'année s'écoule à grand pas et nous n'en sommes qu'à notre second numéro du P'tit Frambaldéen en 2018. Veuillez nous en excuser.

La rentrée est de coutume l'occasion de présenter les premiers bilans.

Notre fréquentation touristique est similaire à l'an dernier même si nous avons constaté une moindre visite des cyclotouristes depuis l'ouverture de la voie vers Céaucé. Nous allons d'ailleurs travailler sur ce sujet pour la saison prochaine. La fermeture du restaurant a forcément contribué à ce manque d'assiduité ; c'est également un des premiers sujets de préoccupation de l'équipe municipale qui continue à travailler sur le projet.

Côté manifestations, en dehors du vide grenier et de la journée des arts desservis par les intempéries, nous pouvons nous féliciter du succès de la Fête de la Pêche qui pour sa seconde édition a fait le plein. Au niveau des guinguettes, nous avons explosé les chiffres et mis à forte contribution nos bénévoles. Quant aux 25èmes Flories d'Antan, la réussite a été une fois de plus au rendez-vous. Le beau temps étant de la partie, nos visiteurs en grand nombre ont une nouvelle fois pris un très large plaisir à participer à cet événement hors pair. Réussites financière et humaine.

Revenons précisément sur cette manifestation qui perdure depuis 25 ans. Il en va des villages comme des humains, les uns possèdent le sens de la relation, d'autres moins, certains pas du tout.

Saint-Fraimbault, fort de sa réputation à fédérer le tourisme, a depuis longtemps su mobiliser le bénévolat. Toutes les histoires ne sont pas écrites d'avance mais quand le Conseil Municipal des années 1994 sous la houlette de Mrs. Pierre Remande, Maire et Alain Delangle, décide de prendre le relais du Comité des Fêtes moribond, en créant une Régie Tourisme et Loisirs et par la même « Les Flories d'Antan », une forte tranche de la population s'est engagée à leur côté. Depuis, les 200 bénévoles, toutes générations confondues, n'ont cessé de se mobiliser avec grande fierté pour cet événement. Le succès retentissant de cette Fête ne réside pas que dans sa réussite financière, proprement dite. Le relais médiatique est indéniable et vecteur d'une solide promotion pour la renommée de notre Village 4 Fleurs.

Bien sûr, cette organisation demande bien des sacrifices sur notre vie privée. Mais on sait tous qu'il faut beaucoup d'idée et d'énergie pour créer un événement et fédérer une population en harmonie. Mais le résultat en vaut la peine !

On reçoit plus de monde que la Commune n'en compte. Des gens qui déambulent et découvrent notre patrimoine bâti, culturel, touristique et qui communiquent leur satisfaction.

Saint-Fraimbault n'est pas devenu, loin s'en faut le lieu idéal, mais c'est un village qui a inventé un concept, qu'on le suive ou qu'on s'en tienne à distance. Chaque Été, plus précisément pour le 15 Août, les habitants se mobilisent autour d'un sujet qui les rassemble, valeur suprême et héritage transmis par les anciens.

Ce concept c'est le « Vivre ensemble. Il fait pâlir d'envie bien des territoires environnants bien conscients de la valeur que cela représente.

Mais voilà, l'usure du temps aidant, les initiatives reposant sans relâche sur trop peu de personnes, certains cadres du Conseil Municipal rechignent à se remobiliser pour 2019.

**Nous organisons une grande réunion le Lundi 05 Octobre,
salle Roland Hérouin à 20h30.**

Toutes les personnes qui se sentent impliquées pour que ce projet perdure sont ardemment invitées à y participer. Je compte sur une forte mobilisation de votre part et n'hésitez pas à relayer le message autour de vous. Prenons nous en main. Il en va du très proche avenir de notre beau Village qui pourrait rapidement tomber en brutale décrépitude.

Espérant avoir été entendu, je vous souhaite une excellente fin d'année.

1 Le mot du Maire

2

3 Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars

4

5

6 Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 Avril

7

7 Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Mai

8

8 Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 Juin

9

10

10 A St-Fraimbault, passage du jury national du fleurissement

11

11 Classement Concours Communal du Fleurissement 2018

12

12 Photo reportage les Flories d'Antan 2018

13

14 Nos forces nouvelles en 2018

15

15 Projet d'ouverture d'une micro crèche sur Saint Fraimbault

16

16 Saison culturelle partagée

Dates à retenir

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars

TRAVAUX DE VOIRIE 2018 : DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

La délibération 2017-089 du 11 décembre 2017 arrête le programme des travaux de voirie pour l'année 2018 pour un montant de 54 963.72 €. Cependant, suite à une réclamation récurrente, Messieurs FIAULT et LEDAUPHIN sont allés analyser le problème qui est dû à un problème d'écoulement des eaux. Pour y remédier, il convient de réaliser des travaux de curage et création de fossés, d'hydrocurage des buses, d'arasement d'accotements et de grattage de chaussée. Les travaux ont été estimés à 1 186 € HT. Compte tenu du fort dépassement du quota, le conseil municipal décide de reporter les travaux prévus sur le Chemin Rural « La Roirie Mancelle » et d'inscrire les travaux ci-dessus présentés. Le quota alloué qui est de 50 787 € HT .

Le nouveau récapitulatif pour 2018 :

Fiche	Voie	Montant HT
1	VC 6 Vauchaton	25 655.22 €
2	CR 86 Les Bordeaux	5 799.50 €
SUP	CR 107 La Haute Chouanne	1 186.00 €
5	CR 12 La Bourgeotière	9 529.00 €
6	CR 118 La Rémonière	9 800.00 €
	TOTAL	51 969.72 €

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES

Les subventions d'équipement versées sont amortissables et le conseil municipal doit se prononcer sur les durées d'amortissement. L'article R2321-1 du CGCT, modifié par le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015- article 1 prévoit que les subventions d'équipement versées qui financent des biens immobiliers ou des installations sont amorties sur une durée maximale de cinq ans.

Le Conseil Municipal décide d'amortir sur 5 ans les subventions d'équipement versées aux organismes publics.

BUDGET COMMUNE - PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Madame LEGRAS, Trésorière de la Commune conseille d'inscrire au budget 2018 une provision pour constater la charge latente afférente à une créance dont le recouvrement est compromis. Cette provision sera constituée selon le droit commun qui prévoit une véritable mise en réserve budgétaire, restant disponible pour financer la charge induite par la réalisation du risque lors de la reprise de la provision. Elle sera reprise au vu d'une délibération expresse lorsque le risque aura disparu ou se sera réalisé. Le Conseil Municipal décide de constituer une provision de 7 000 € pour dépréciation d'actif circulant (créances douteuses) et de l'inscrire au budget primitif 2018 à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »

BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS - PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Madame LEGRAS, Trésorière de la Commune conseille d'inscrire au budget 2018 une provision pour constater la charge latente afférente à une créance dont le recouvrement est compromis. Cette provision sera constituée selon le droit commun qui prévoit une véritable mise en réserve budgétaire, restant disponible pour financer la charge induite par la réalisation du risque lors de la reprise de la provision. Elle sera reprise au vu d'une délibération expresse lorsque le risque aura disparu ou se sera réalisé. Le Conseil Municipal décide de constituer une provision de 60 € pour dépréciation d'actif circulant (créances douteuses) et de l'inscrire au budget primitif 2018 à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »

DETR 2018 : ACCESSIBILITÉ SALLE PO ET BUVETTE DU PLAN D'EAU

Le montant estimé des travaux s'élève à 26 007.29 € HT. Le plan de financement prévisionnel prévoit l'intervention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 50% de la dépense, soit 13 003,64 € de subvention au titre de l'action 2.1 « Mise aux normes PMR, Sécurité et Énergie ». Le Conseil Municipal accepte la réalisation du projet tel que présenté, décide l'inscription de ces travaux au budget 2018, et sollicite l'intervention de la D.E.T.R. telle que présentée dans le plan de financement prévisionnel.

DETR 2018 : SALLE POLYVALENTE

Les travaux de menuiseries et d'isolation de la salle polyvalente sont estimés pour un coût de 40 014.98 €. Le plan de financement prévisionnel prévoit l'intervention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 50% de la dépense, soit 20 007.50 € de subvention au titre de l'action 4.3 « Bâtiments communaux ou intercommunaux ». Le Conseil Municipal acceptera la réalisation du projet tel que présenté, décide l'inscription de ces travaux au budget 2018 et sollicite l'intervention de la D.E.T.R. telle que présentée dans le plan de financement prévisionnel.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

le Conseil Municipal a voté les subventions ci-dessous présentées conformément à la proposition de la commission Finances :

- . A.D.M.R. DOMFRONT / PASSAIS 150 €
- . Association Sportive Passais / Saint-Frambault 1 000 €
- . AAPPMA La Truite Domfrontaise 150 €
- . AFM TELETHON Flers 200 €
- . Le Souvenir Français 50 €
- . Union commerciale et artisanale du Passais 100 €

COLLÈGE DU SACRÉ-CŒUR : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 120 € au Collège du Sacré-Cœur de DOMFRONT, pour la participation de :

- 1 élève à un séjour linguistique et culturel en Espagne, du 5 au 12 avril
- 3 élèves à un séjour linguistique et culturel en Angleterre, du 2 au 7 juin

BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : SUBVENTION 2018

Les Secouristes de Passais assurent la sécurité notamment à la fête des Flories d'Antan sans contrepartie financière, ainsi qu'aux Foulées Frambaldéennes. En conséquence, le Conseil Municipal a voté une subvention de 450 € à l'Association des Secouristes de Passais.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

La Commission Finances propose la reconduction des taux pour 2018.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, vu le Budget Primitif 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 242 650 €, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018, soit

- . Taxe Habitation 15.42
- . Taxe Foncière (Bâti) 22.22
- . Taxe Foncière (Non Bâti) 40.03

COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2018 de la Commune, qui s'équilibre :

- Section d'investissement à 371 861.94 €
- Section de fonctionnement à 752 714.26 €

RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2018 de la Régie Tourisme et Loisirs, qui s'équilibre :

- Section de fonctionnement à 128 239.23 €

ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2018 de l'Assainissement, qui s'équilibre :

- Section d'investissement à 45 458.74 €
- Section de fonctionnement à 57 148.70 €

LOTISSEMENT DE L'ORRIÈRE 2 : BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2018 du Lotissement de l'Orrière, qui s'équilibre :

- Section d'investissement à 10 672.80 €
- Section de fonctionnement à 10 672.80 €

TARIF DE LA BUVETTE 2018

Le Conseil Municipal décide d'ajouter de nouvelles prestations et fixe les tarifs de la Buvette pour l'année 2018 comme indiqué ci-après :

	Contenance	TARIF 2018
Heineken - 1664	25	2,50 €
Pelforth brune	33	3,00 €
Bière pression		2,50 €
Kronenbourg, Orangina, Jus de fruits, Coca-cola, Swcheppes, Ice Tea	25	2,50 €
Apéritif		2,50 €
Kir muscadet, poiré, rosé-pamplemousse		2,00 €
Sirop + eau		1,00 €
Limonade – Diabolo		2,00 €
Lait fraise		2,00 €
Eau	0,5 L	0,50 €
Eau	1,5 L	1,50 €
Café – Thé		1,20 €
Grand Café		2,00 €
Chocolat chaud		2,00 €
CIDRE - POIRE	Le verre	1,30 €
	La bouteille	6,00 €
COTES DU RHONE	Le verre	1,50 €
	La bouteille	7,00 €
BORDEAUX	La bouteille	10,00 €
SAUVIGNON	Le verre	1,50 €
	La bouteille	7,00 €
ROSÉ	Le verre	1,50 €
	La bouteille	7,00 €
CREPES	Sucre / confiture	1,00 €
	Beurre / sucre	1,50 €
	Miel / citron	1,50 €
	Nutella	1,50 €
CHIPS	le sachet individuel 30 g	1,00 €
GLACES	Magnum	2,50 €
	Cornetto	1,00 €
	Solero	2,00 €
	Smoothie fraise	1,00 €
	Kinder Ice Cream	1,00 €
	Kinder sandwich	1,50 €
	Twister	1,50 €
	Max Push-Up	2,00 €
	Glaces à l'eau : Calippo Cola	1,50 €
RESTAURATION GUINGUETTES		
	Assiette Saucisse/Frites/ Camembert	7,00 €
	2 ^{ème} Saucisse	2,50 €
	La barquette de frites	2,50 €

SANDWICH		
	Jambon/beurre	3.00 €
	Pâté ou rillettes	3,00 €
	Fromage	3,00 €
	Saucisse	3,50 €
FORMULE		
	Sandwich (hors saucisse) + boisson + 1 crêpe ou 1 glace	5,50 €

CDC ANDAINE-PASSAIS : **ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2018**

L'attribution provisoire de compensation due par la Commune de SAINT-FRAIMBAULT s'élève à 210 173.46 €. Cette attribution pourra être revue par la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) avant le 30 novembre 2018.

Le Conseil Municipal prend acte du montant de l'attribution provisoire de compensation 2018 à reverser à la Communauté de Communes Andaine-Passais pour un montant de 210 173.46 €, indique que la dépense est inscrite au compte 739211 « Attribution de compensation » et dit que le versement sera effectué mensuellement.

INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE – ANNÉE 2018 -

Les circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987, NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 et la circulaire ministérielle du 27 février 2018 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité. Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire ministérielle en date du 5 avril 2017, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales reste équivalent.

En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 479.86 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 120.97 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 479.86 € à Madame Madeleine LEVEQUE pour le gardiennage de l'église au titre de l'exercice 2018.

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE DOMFRONT : **TARIF POUR ESCAPADE D'AUTOMNE**

En accord avec Arnaud BONNET, Responsable du Fleurissement, l'Office de tourisme du Pays de Domfront va organiser le mardi 23 octobre après-midi une escapade d'automne dans les serres de la commune. Le rempotage, la multiplication, les plantes bisannuelles, les bulbes, la conception et la création d'un massif seront les thèmes abordés. 20 personnes maximum pourront être accueillies.

Le Conseil Municipal fixe à 95 € la prestation de cette escapade d'automne.

CIAS DE DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO : **SUBVENTION POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE**

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 371.91 € au C.I.A.S. de Domfront-Tinchebray Interco, à la Banque Alimentaire pour l'exercice 2017. Cette participation correspond à 77 repas fournis à une famille frambaldéenne au prix de 4.83 € par repas.

Cette somme sera mandatée à l'article 65737 « Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux ».

INFORMATIONS DIVERSES

• **Recrutement CUI-PEC** : Madame MIGEOT Emilie sera recrutée au Secrétariat de la Mairie à raison de 20 heures hebdomadaire.

• **Alain BEAUPERE** : Recruté par l'Office de Tourisme de DOMFRONT au 15 avril 2018 en C.D.I.

• **Visite de la DASDEN** : Nouveau rendez-vous le 10 avril à 14 heures. L'objectif est de remettre « au goût du jour » l'école.

Monsieur CICHY informe les membres du Conseil Municipal d'une fuite par la toiture et que des travaux doivent être envisagés.

Compte rendu du Conseil Municipal du 23 Avril

FLORIES D'ANTAN 2018 : TARIF SPONSORS

Le conseil municipal décide de reconduire les tarifs des encarts publicitaires pour les Flories d'Antan comme suit : 200 € pour une parution dans le guide de l'été et Mayenne infos, 60 € pour un encart dans le Publicateur.

Un point est fait sur le listing des sponsors 2017.

CAMPING : TARIF POUR UTILISATION DU LAVE-LINGE ET DU SÈCHE-LINGE

A ce jour, le lave-linge et le sèche-linge du terrain de camping sont mis à disposition gratuitement aux campeurs. Le Conseil Municipal décide de fixer à 4 € le prix d'une utilisation du lave-linge ou du sèche-linge. Ceux-ci se trouvant dans le même local.

De plus, le Conseil Municipal modifie l'article 3 de la délibération n° 2013-038 en date du 7 juin 2013 comme suit : la régie encaisse les produits suivants :

- . Location camping et camping-car,
- . Location des foudres et des ruches,
- . Utilisation du lave-linge et du sèche-linge.

UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR DES SÉANCES DE MAINTIEN DE LA FORME

Madame Valérie MCKNIGHT demande l'utilisation de la Salle Polyvalente pour des séances hebdomadaires de maintien de la forme d'une heure. Les séances auront lieu le jeudi de 10 h 30 à 11 h 30. Le Conseil Municipal fixe à 15 € par séance l'utilisation de la salle polyvalente pour les séances de remise en forme dispensées par Madame Valérie MCKNIGHT.

VÉLO CLUB DOMFRONTAIS : DEMANDE DE SUBVENTION 2018

Suite à l'envoi d'un courrier du Vélo Club Domfrontais concernant une demande de subvention pour l'organisation du 4^{ème} édition du Tour du Domfrontais se déroulant le 15 juillet 2018. La participation sollicitée est de 100 €. Le Conseil Municipal décide de ne pas allouer de subvention au Vélo Club Domfrontais pour la 4^{ème} édition du Tour du Domfrontais.

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

Encaissement d'un don de 500 € pour l'entretien de la Chapelle de Bellevue.

Le conseil municipal décide de mettre en valeur les ex-voto situés à l'extérieur de la Chapelle.

INFORMATIONS DIVERSES

Elections sénatoriales : L'élection de Monsieur LEROUX Sébastien étant annulée, de nouvelles élections sont prévues en juillet 2018.

Restaurant : La remise en état est presque terminée. Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux ayant effectués les travaux. Un candidat sera reçu le 2 mai en entretien.

QUESTIONS DIVERSES

Assistants maternelles : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été interpellé à plusieurs reprises concernant une carence d'assistantes maternelles à l'avenir.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré deux personnes ayant un projet de M.A.M. (Maison d'Assistants Maternelles) sur la commune, il y a quelques mois. A ce jour, compte-tenu des éléments actuels, une M.A.M. n'est pas viable sur SAINT-FRAIMBAULT. Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal ce qu'une commune peut faire face à ce besoin. Ce sujet appelle réflexion.

Caisse enregistreuse de la buvette : Monsieur le Maire indique que l'on doit faire appel chaque année au fournisseur pour la programmation des tarifs. Le devis s'élève à 216 € TTC pour une reprogrammation et une formation du personnel sur site. En parallèle, un devis a été demandé pour l'achat d'une caisse conforme à la réglementation 2018 et se chiffre à 562.62 € TTC, formation sur site incluse.

Les Membres du Conseil Municipal décident de procéder à l'investissement et de prendre les crédits sur une enveloppe disponible.

Compte rendu Conseil Municipal du 14 Mai

RESTAURANT - ACHAT D'UN FOUR

Le groupe d'élus en charge de la reprise de la gestion du restaurant a rencontré un couple à deux reprises, les 2 et 8 mai dernier. Lors de la seconde visite, Monsieur GOSSELIN Alain a été invité pour la partie financière.

Les 2 hypothèses émises concernant la gestion de ce fonds de commerce :

- 1 – Vente du fonds de commerce incluant la licence et le matériel,
- 2 – Location du fonds de commerce.

L'investissement dans le matériel (occasion et neuf) s'élève à 11 700 € et qu'il est souhaitable d'acheter un four à vapeur pour les futurs gérants. Trois devis ont été demandés :

- SPECAF 3 757,20 € TTC (10 niveaux électriques)
- METRO 6 174,00 € TTC (11 niveaux électriques)
- FINAMORE 6 346,90 € TTC (10 niveaux électriques).

Le Conseil Municipal est favorable à cette acquisition et décide de retenir la proposition SPECAF.

COMMUNE : VIREMENT DE CRÉDITS N°1

Suite à la décision d'acheter un four à vapeur pour le Restaurant, le Conseil Municipal décide de procéder à un virement de crédits pour réaliser cette opération et soumet l'écriture correspondante

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	libellé	Montant	Article	libellé	Montant
103	restaurant	3 800,00			
022	Dépenses imprévues	- 3 800,00			
TOTAL D.M. n°1			TOTAL D.M. n°1		-
Budget 2018 + DM antérieures		371 861,94	Budget 2018 + DM antérieures		371 861,94
NOUVEAU MONTANT		371 861,94	NOUVEAU MONTANT		371 861,94
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	libellé	Montant	Article	libellé	Montant
TOTAL D.M.1		-	TOTAL D.M. n°1		-
Budget 2018 + DM antérieures		718 371,08	Budget 2018 + DM antérieures		718 371,08
NOUVEAU MONTANT		718 371,08	NOUVEAU MONTANT		718 371,08

Compte rendu Conseil Municipal du 25 Juin

RESTAURANT - ACHAT D'UN FOUR MICRO ONDES

le groupe de travail a testé un repas préparé par le jeune couple, candidat à la reprise du restaurant et lors de cette soirée, le four micro-ondes a lâché.

Un devis a été demandé à la Société SPECAF qui a déjà fourni le four et assure l'entretien du matériel du restaurant. Il propose un micro-onde PANASONIC d'un volume de 31 litres, puissance micro-ondes 1 000 W et puissance grill 1 100 W pour un montant HT de 390 €, soit 468 € TTC. Le Conseil Municipal valide le devis SPECAF pour l'achat d'un micro-onde PANASONIC d'un montant de 390 € HT pour le restaurant.

RESTAURANT-VENTE DU MATERIEL ET DU FONDS DE COMMERCE

Le groupe de travail a décidé de retenir la candidature de Monsieur DAUPHIN Alexandre et Madame PROYART Laëtitia pour assurer la reprise du restaurant.

Suite aux divers échanges avec ces futurs repreneurs, il a été convenu qu'ils feraient l'acquisition du matériel et du fonds de commerce, en dehors de la licence IV. Pour un montant global de 20 000 €. Le Conseil Municipal approuve la proposition du groupe de travail et autorise la vente du fonds de commerce du restaurant, hors licence IV et du matériel répertorié pour un montant global de 20 000 €

RESTAURANT – BAIL COMMERCIAL

Les conditions du bail commercial proposées aux futurs repreneurs, Monsieur DAUPHIN Alexandre et Madame PROYART Laëtitia sont :

- 350 € HT de loyer mensuel, payable d'avance,
- Frais d'acte à charge du repreneur

La rédaction de l'acte correspondant sera confiée à Maître Anita LEROUX-BLANDIN, notaire à Gorron.

RESTAURANT – LOCATION DU LOGEMENT

La réhabilitation du logement au-dessus du restaurant est terminée. Il s'agit d'un logement de type 5 comprenant 1 cuisine ouverte sur un séjour, un dressing avec WC et rangement, 4 chambres et 1 salle de bain. Les conditions du bail de location proposées aux futurs repreneurs sont :

- 350 € de loyer mensuel, payable d'avance,
- Frais d'acte à charge du locataire

La rédaction de l'acte correspondant sera confiée à Maître Anita LEROUX-BLANDIN, notaire à Gorron.

ECHANGE DE TERRAINS ENTRE MONSIEUR ET MADAME GOSSELIN ET LA COMMUNE

Lors de sa séance en date du 21 novembre 2016, le Conseil Municipal avait donné son accord pour l'échange de terrains après la démolition du bâtiment acquis par Monsieur et Madame GOSSELIN pour modifier sa propriété.

La SARL ZUBER Patrick a été chargée de réaliser le document d'arpentage et le plan de division correspondant :

- Parcelles à céder par la Commune à Monsieur et Madame GOSSELIN Alain
Section R Numéro 608 pour 02 a 04 ca
Section R Numéro 612 pour 00 a 47 ca
Section R Numéro 614 pour 00 a 11 ca
Section R Numéro 616 pour 00 a 39 ca
Pour une contenance totale de 03 a 01 ca
- Parcelles à céder par Monsieur et Madame GOSSELIN Alain à la Commune :
Section R Numéro 606 pour 00 a 10 ca
Section R Numéro 610 pour 01 a 66 ca
Pour une contenance totale de 01 a 76 ca.

cet échange est à titre gratuit et tous les frais se rapportant à celui-ci sont partagés à parts égales entre les 2 parties. L'acte notarié correspondant sera rédigé par Maître SAIGNIER, Notaire à Domfront.

INTERVENTION DE MONSIEUR LEMANCEL JEAN-PHILIPPE INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE

Monsieur LEMANCEL est chargé de la vie des écoles sur le secteur et notamment sur le projet du RPI de Saint-Fraimbault, Saint Mars d'Egrenne et Passais Villages. Après avoir rappelé la situation dans le Département, il indique que notre RPI a l'effectif le plus important du Département et que l'inspection souhaite dynamiser les plus grosses structures du territoire intercommunal.

Madame MONCADA, Directrice Académique de l'Orne, après deux visites à Saint-Fraimbault, dont une avec Madame CARON, veut faire de Saint-Fraimbault une vitrine du Département.

Suite aux différentes visites, un état des lieux a été fait et des souhaits seront proposés à la CDC pour l'investissement matériel et mobilier et à la Commune pour le bâtiment. Ses investissements seront financés à hauteur de 60% au titre de la DETR. L'Etat et l'inspection académique ont décidé de s'engager dans ce projet et vont aider les collectivités à le mener à bien à l'échéance de 2019, si celles-ci le souhaitent. une dérogation sera demandée pour l'accessibilité.

COMMUNE DE CEAUCE : MUTUALISATION POUR L'ACHAT DU DESHERBEUR MECANIQUE

Lors de l'élaboration du budget 2018, la somme de 2 350 € est inscrite à l'article 2041411 Subvention d'équipement pour la participation financière à l'achat d'un désherbeur mécanique en mutualisation avec la commune de Céaucé. Une convention définissant le financement et les modalités d'utilisation de celui-ci par les deux communes est rédigée. La durée de la convention est de 5 ans, à compter du 1^{er} juillet 2018.

COMMUNE DE PASSAIS-VILLAGES :
MISE A DISPOSITION DE LA BROSSE DE DESHERBAGE

La Commune de Passais-Villages s'est équipée d'une brosse de désherbage et qu'il leur a demandé la possibilité de l'utiliser pour la commune de Saint-Fraimbault.

Par délibération en date du 24 mai 2018, le Conseil Municipal de Passais-Villages a délibéré favorablement à la demande de la commune et transmis la convention de mise à disposition. La présente convention est établie pour les années 2018.2019 et 2020.

FLORIES D'ANTAN : REPAS DES BÉNÉVOLES

Béatrice GERAULT en charge de l'organisation de ce repas interpelle les élus sur la date de ce repas : dimanche 12 ou lundi 13 août. Sachant que les tourneurs arrivent le 13 août, le repas aura donc lieu le lundi 13 août au soir.

Le repas sera concocté par le Gîte de Bellevue et le conseil municipal a retenu : Poulet Vallée d'Auge à 5.90 €. Le dessert sera fourni par la boulangerie-Pâtisserie de Passais qui propose : Tartelette à 1.20 €. Les boissons seront fournies par Monsieur Gautier, cette année. Le repas est ouvert aux accompagnateurs et à la famille des bénévoles à titre onéreux. Le Conseil Municipal fixe à 12 € le prix du repas adulte et à 6 € le prix du repas enfant de moins de 12 ans.

FLORIES D'ANTAN : TARIF RESTAURATION

Monsieur CANU informe que les différents fournisseurs ont maintenu leurs prix et proposent la reconduction des tarifs 2017 pour 2018. Le Conseil Municipal fixe les tarifs de restauration pour les Flories d'Antan 2018

Melon	1.50 €
Tomates ½ œuf	1.50 €
Charcuterie (le soir)	1.50 €
Gigot	4.00 €
Grillade	3.50 €
Saucisse	2.50 €
Frites	2.00 €
Pomme de terre (le soir)	0.50 €
Tartine au fromage fondu (le soir)	1.00 €
Fromage	0.60 €
Fruit	1.20 €
Crème dessert ou riz au lait	1.20 €
Glace	1.20 €
Café	1.00 €

FLORIES D'ANTAN : TARIF DE REVENTE EN CAS DE SURPLUS

Le Conseil Municipal fixe les prix pour la revente en cas de surplus de denrées alimentaires :

- Frites 1 € le kg,
- Saucisses 7 € le kg,
- Côtes de porc 7.50 € le kg,
- Gigot 14 € le kg,
- Fruits 2 € le kg,
- Fromage 1.50 € la pièce.

FLORIES D'ANTAN : ROUE DE LA FORTUNE

Monsieur CICHY a eu l'idée de réaliser une roue de la fortune avec 76 cases. Il suggère d'organiser une tombola avec 5 tirages. Des tickets seront mis en vente au prix de 2€. Le tirage du gros lot sera fait sur les billets d'entrée. Cette recette sera encaissée sur la Régie Fêtes du budget Tourisme et Loisirs.

MODIFICATION DE LA REGIE PORTANT INSTITUTION D'UNE RÉGIE DE RECETTES CAMPING

Le montant maximum autorisé de l'encaisse est fixé à 450 €. Du fait de la mise en location des 4 ruches ce montant sera porté à 1 200 € et de modifier la régie correspondante en conséquence.

Le Conseil Municipal décide de modifier le montant de l'encaisse, et les différents articles se référant au fonctionnement de la régie de recette camping.

PARCOURS EMPLOI COMPETENCE : CREATION DE 2 POSTES ET RENOUELEMENT

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération avait été prise lors de la séance du 19 février 2018 sous le numéro 2018-015. La trésorerie de Domfront a utilisé cette délibération pour le renouvellement des 2 contrats en avril dernier.

Le conseil municipal décide de prendre une nouvelle délibération pour les 2 agents recrutés le 4 juin dernier en contrat P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) pour une durée d'un an et indique que cette délibération sera valable pour leur renouvellement s'il y a lieu.

BILAN MORAL ET FINANCIER DU VIDE GRENIER DU LE 29 AVRIL 2018

Malgré une météo désastreuse, 17 exposants ont participé. Recettes des droits d'entrées : 122 €
Dépenses : Photocopies 205.20 €. Le café et les gâteaux offerts ne sont pas comptabilisés.

AMENAGEMENT DU CARREFOUR CENTRAL

Suite à l'expropriation, la maison Hérouin est devenue propriété de la Commune. Les travaux de démolition de la partie qui s'effondrait ont été réalisés et une moins-value de 6 750 € HT par rapport au budget prévisionnel a été constatée. Quel devenir de la maison : la garder ou la démolir. Dans le 1^{er} cas, il est nécessaire de bâtir un projet tout en étant conscient qu'il faudra assurer le fonctionnement de celui-ci. Dans le cas de la démolition, le projet d'aménagement de carrefour pour une meilleure visibilité et sécurité est à reprendre. Après un tour de table, le Conseil Municipal émettent un avis favorable à la démolition.

COMMUNE NOUVELLE : COURRIER DE L'A.M.O.

Une commune nouvelle ne peut pas être créée dans les 13 mois précédent le renouvellement des conseils municipaux, Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de s'interpeler sur le devenir de Saint-Fraimbault en 2020. Après avoir entendu les positions de chacun, le Conseil Municipal est favorable à l'étude d'un regroupement de la Commune de St-Fraimbault en Commune nouvelle et demande à Monsieur le Maire et aux adjoints de rencontrer les principaux représentants de la Municipalité de Céaucé. De son côté, la commune de Torchamp a délibéré favorablement à la création d'une Commune Nouvelle avec les communes de Céaucé et Saint-Fraimbault.

QUESTIONS DIVERSES

Damien LESSELIER constate que la commune de Saint-Fraimbault retrouve de nouveaux habitants et tient à souligner qu'à ce jour, nous n'avons plus qu'une parcelle constructible à vendre. De plus, avec le projet de restructuration de l'école, il interpelle les Membres du Conseil Municipal sur la nécessité de relancer le projet du lotissement afin d'être en mesure d'accueillir de nouvelles familles.

A St-Fraimbault, passage du jury national du fleurissement

Jeudi 19 juillet 2018, Eric Leroux, Christophe Cichy, Rémi Letourneur, Pierre Rémande et Arnaud Bonnet ont accueilli de bon matin les membres du jury national des villes et villages fleuris. Salle Roland Hérouin les élus ont exposé aux 4 membres dont Martine Lesage, directrice du CNVVF (Conseil national des villes et villages fleuris) les différentes étapes qui ont conduit St-Fraimbault à ses 4 fleurs aujourd'hui. Ensuite le dossier de renouvellement du Label a été défendu en mettant en avant les nouvelles pratiques d'embellissement du village. Pour conclure ont été évoqués les projets d'améliorations nécessaires au maintien de la qualification. Les membres du jury ont visité les rues frambaldéennes au pas des chevaux de Rachel Gaydon puis à pied, le complexe touristique. Les résultats des délibérations seront connus vers le 24 Octobre.

Espérons que nos efforts soient récompensés à nouveau.



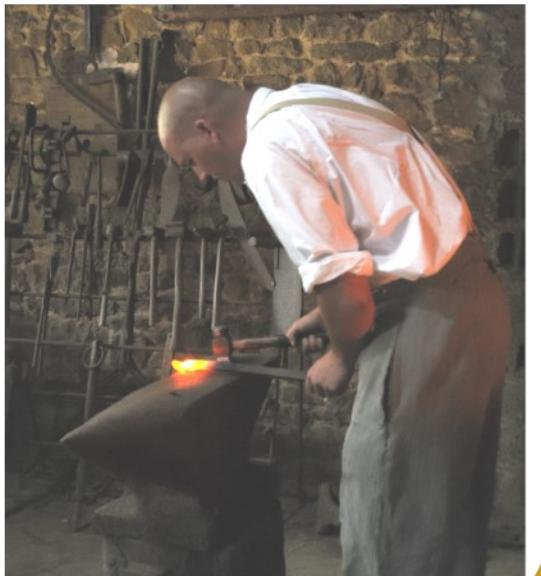
Classement du concours communal du fleurissement 2018

Le jury composé de 6 membres passionnés de fleurs est passé dans notre village le 1er août dernier pour établir le classement de nos maisons fleuries. Au terme d'une journée agréable et ensoleillée il a récompensé madame Lévêque Annick dans la catégorie façade et balcon, madame Fleury Brigitte dans la catégorie jardin visible de la rue et madame Lévêque Madeleine dans la catégorie jardin paysagé. Aucun participant dans la catégorie ferme fleurie cette année. Une page se tourne. Le nombre de participants a légèrement baissé avec 26 candidats mais le nombre de maisons fleuries n'a pas diminué dans le village. Merci de continuer à fleurir les jardins et maisons de notre bourg. Le thème du fleurissement 2018 tournait autour de la réutilisation des déchets. Quelques candidats ont joué le jeu. Nous les remercions chaleureusement. Souhaitons qu'il y en ait d'avantage l'année prochaine.



<u>CATEGORIE 1 MAISONS AVEC FACADE ET BALCON</u>		
1er	LEVEQUE Annick	11 Rue de Montgermont
2ème	HAVARD Paulette	9 Rue du Comte de Tessé
3ème	TABURET Alice	6 Rue Abbé Jolly
4ème	BURDETT John COUSIN Caroune	L'Aumône
5ème	POUSSIER Marie-Thérèse	13 Place de l'Eglise
6ème	AU RELAIS	12 Rue Abbé Jolly
<u>CATEGORIE 2 MAISONS AVEC JARDIN VISIBLE DE LA RUE</u>		
Prix d'honneur	Mme DELANGLE Suzanne	Raidevin
1ère	FLEURY Brigitte	Le Pissot
2ème	DUTERTRE Claudine	Raidevin
3ème	TIERCELIN Annick	10 Rue du Maine
4ème	HARDY Estelle	La Beslière
5ème	DUTERTRE Solange	Les Aunaies
6ème	LHERMITTE Monique	4 Rue de l'Orrière
7ème	MARTINEZ Guylaine	1 Rue du 8 mai 1945
8ème	BRODIN Jacqueline	1 Rue de la Chapelle
9ème	DENIS Rose	Belle Etoile
10ème	ARCANGER Andrée	14 Rue des Tisserands
11ème	ROSE Jean-Louis	La Houssaie
12ème	RENAULT Simone	8 Rue de l'Orrière
13ème	HENRY Dominique	10 Rue de la Vesdière
14ème	ALLAIS André	6 Rue du Maine
15ème	CHEDEVILLE Patrice	8 Rue du Maine
<u>CATEGORIE 3 MAISONS AVEC JARDIN PAYSAGÉ NON VISIBLE DE LA RUE</u>		
1er	LEVEQUE Madeleine	12 Rue de la Reinière
2e	REMANDE Thérèse	Mémantel
3e	DELANGLE Louise	29 Rue de Montgermont
4e	FIAULT Marcel	17 Rue de l'Orrière

Photo reportage des Flories d'Antan 2018





Nos forces nouvelles 2018

Le temps passe inexorablement, les générations se succèdent. 2018 est une année très riche au niveau du renouvellement de nos effectifs. Cette été, l'heure du départ a sonné pour nos deux principaux agents techniques; Messieurs Patrice CHEDEVILLE et Hubert FOURNIER.

Après, respectivement, 25 et 20 années au service de notre collectivité, ils ont décidé de faire valoir leur droit, fort justifié, à la retraite. Nous leur rendrons un hommage mérité dans notre prochain Bulletin Municipal. Cependant, nous tenons d'ors et déjà à les remercier pour le grand professionnalisme et la constante disponibilité dont ils ont fait preuve tout on long de leur carrière.

L'heure est venue de vous présenter nos forces nouvelles pour St-Fraimbault.

Arrivé en début du mois de février 2018, Arnaud Bonnet, âgé de 45 ans, titulaire d'un CAP et d'un BEP horticole, est le nouveau jardinier communal de notre Village Fleuri. Originaire du Loiret, Arnaud a travaillé pendant vingt ans dans la fonction publique en tant que jardinier et plus spécialement dans la production florale pour une Ville du Val-de-Marne, Cachan, avec laquelle il a contribué à sa labellisation quatre fleurs en 2015.



Au début du mois de Mars, nous avons accueilli Ismaël Simoes-Vaz. Âgé de 28 ans, titulaire d'une formation en électricité, il a remplacé Patrice Chédeville. Ayant travaillé près de 10 années dans des entreprises privées, le plus souvent en déplacement, il a acquis une solide expérience en autonomie, en travail d'équipe ainsi que de vraies notions d'encadrement.

Mi-Mai, Stanislas Beaupied est venu compléter l'équipe. Âgé de 27 ans, il est le remplaçant de Hubert Fournier. Après trois ans d'expérience à son actif dans le domaine du bâtiment, Stanislas a acquis une formation en maçonnerie. Désireux d'acquérir une certaine polyvalence, il a travaillé un an comme agent d'entretien dans un Camping où il a perfectionné ses aptitudes en tailles de végétaux, tonte, maçonnerie, carrelage et plomberie.



Camille Brout, en poste depuis Juin, est la nouvelle chargée du développement et de l'animation touristique de notre Village fleuri.



Venue remplacer Alain Beaupère, elle partagera son temps, d'avril à octobre à l'accueil des touristes et travaillera principalement sur les projets touristiques et animation de la commune. Le reste du temps, elle sera basée à l'office de tourisme de Domfront qui est son employeur. La Communauté de Commune Andaine-Passais prend en charge 72% de son salaire. Reste pour le compte de la Commune de St-Fraimbault 28%, correspondant à son travail de gestion du Camping.

Agée de 25 ans et titulaire d'un BTS Tourisme, Camille connaît bien notre Bocage : originaire de Domfront, elle a déjà œuvré à l'office de tourisme de sa ville natale et était précédemment employée à l'Office de Tourisme du Grand Domaine de Bagnoles de l'Orne.

Nous leur souhaitons une longue carrière professionnelle, remplie de réussite au sein de notre collectivité.

Projet d'ouverture d'une micro crèche sur Saint Fraimbault

Nous avons comme projet d'ouvrir une micro crèche sur la commune de Saint Fraimbault pour Septembre 2019.

Afin de nous aider à évaluer les différents besoins, veuillez trouver ci dessous un questionnaire à déposer à la mairie de Saint Fraimbault ou vous pouvez y répondre grâce au lien en bas de la page au plus tard le 31 Octobre 2019.

Dans quelle commune habitez-vous?

.....

Combien avez-vous d'enfants de moins de 6 ans?

.....

Quel est votre mode de garde actuel ou futur?

- Assistante maternelle à domicile
- Accueil collectif
- Autres

Ce mode de garde (Micro crèche) vous intéresserait-il?

- Oui
- Non

Quelles sont les amplitudes horaires qui vous conviendraient ?

.....

Concernant les repas, vous préférez?

- les fournir
- que la micro crèche les fournisse

Avez vous une attente particulière concernant le mode de garde en micro crèche?

.....

.....

Souhaiteriez-vous être informé concernant l'avancé du projet?

- oui
- non

Si vous êtes intéressé, merci d'indiquer votre adresse mail.

.....

Site internet sur lequel vous pouvez retrouver le questionnaire: <http://mc-les-petites-mains.e-monsite.com>

LERALLU Gaëlle / POUSSIER Agathe
06.31.50.33.43 /06.31.43.17.68
Porteuses du projet

SAISON CULTURELLE PARTAGÉE

DOMFRONT EN POIRAIE & CDC ANDAINE-PASSAIS

2018 • 2019

INVITATION

Henri Bonnel,
Président de la CDC Andaine-Passais

Bernard Soul,
Maire de Domfront en Poiraise

ont le plaisir de vous inviter
à découvrir la nouvelle Saison Culturelle Partagée

JEUDI 27 SEPTEMBRE à 20h

Espace André Rocton à Domfront en Poiraise

Cette présentation sera suivie du spectacle :

TONYCELLO

Chansons pauvres... à rimes riches !

OUVERTURE DE SAISON



MUSIQUE & HUMOUR

GRATUIT

ABONNEZ-VOUS !



TOUTES LES INFORMATIONS

www.cdc-passais.com
www.domfront-maisondesasso.com
www.ville-domfront.fr

RENSEIGNEMENTS RÉSERVATION

saisiculturelleppartagee@gmail.com

CDC ANDAINE-PASSAIS
02 33 38 88 20
MAISON DES ASSOCIATIONS DE DOMFRONT
02 33 38 56 66

DATES A RETENIR

- Le 5 octobre : Réunion Flories d'Antan
- Le 7 octobre : Repas des Cheveux Blancs à st Fraimbault
- Le 10 octobre : Remise des récompenses concours fleurissement et Drôles de Jardins 2018
- Le 13 octobre : Course les Foulées Frambaldéennes
- Le 9 novembre : Pot de départ en retraite de Patrice et Hubert
- Le 23 décembre : Arbre de Noël
- Le 11 janvier : Vœux du Maire et du conseil municipal

